



La Ville de Langres

Recrute par contrat

UN AGENT POLYVALENT D'ENTRETIEN DE LA VOIRIE ET CHAUFFEUR PL (H/F)

Cadre d'emplois des adjoints techniques

Poste à pourvoir à compter du 1^{er} avril 2024

Au sein de l'équipe voirie du Centre Technique Municipal de Langres, vous êtes en charge d'entretenir le domaine routier communal, ses dépendances et équipements : réseaux, mobiliers urbains, chaussée, scellement, nids de poule... d'effectuer des travaux de terrassement pour création de réseaux (fibre optique, eau pluviale...) et de conduire des engins de chantier.

MISSIONS :

- Déetecter les dysfonctionnements et les dégradations de la voirie
- Mettre en place la signalisation temporaire et les mesures de protection d'urgence en cas de perturbation
- Intervenir de façon corrective sur une dégradation de la chaussée
- Réaliser des revêtements routiers et urbains
- Raccorder des systèmes de réseaux
- Intervenir sur les petites réparations d'ouvrages
- Renforcer les autres services du CTM en fonction des besoins (espaces verts, festivités, moyens généraux...)
- Effectuer des manutentions diverses
- Déposer et reposer du mobilier urbain
- Participer à la viabilité hivernale

PROFIL :

Doté d'une première expérience similaire réussie, vous disposez de compétences dans le domaine de la voirie et de réseaux. Vous êtes reconnu par votre rigueur et votre esprit d'équipe. Vous maîtrisez et appliquez les règles de sécurité suivant les chantiers.

CONDITIONS D'EXERCICE DU POSTE :

- Recrutement statutaire ou à défaut par contrat
- Grade du cadre d'emplois des adjoints techniques
- Permis B et C obligatoires
- CACES R482 souhaité
- Diplôme de niveau 3 CAP- BEP
- Astreintes à prévoir (travail possible nuit, Férié et week-end)

Renseignements auprès de Monsieur Frédéric RAILLARD, Responsable CTM (06.43.82.29.63 –
Frederic.RAILLARD@Langres.fr)
et du service des Ressources Humaines
(03.25.87.77.77 – rh@langres.fr).

**Adressez votre candidature (CV + lettre de motivation) uniquement par mail à l'adresse rh@langres.fr
Pour le 20 février au plus tard.**